

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
À LA PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

016-211602362-20190705-D_2019_7_6-DE
Reçu le 11/07/2019

8, place du champ de foire
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2019_7_6

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille dix neuf, le vendredi 05 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 28 Juin 2019

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHE Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Objet : Mise en place du PEDT
**Mouthiers-Sur-
Boëme/GrandAngoulême**

Pouvoirs :

Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard
Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud avait conclu avec les Services de l'Etat (préfecture, DSDEN, DDCSPP), la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de la Charente, une convention relative à la mise en place d'un projet éducatif de territoire (PEDT), le 19 décembre 2014, pour une durée de 3 ans.

Depuis la fusion avec le GrandAngoulême et par un avenant en date du 11 janvier 2018, cette convention a été prolongée par GrandAngoulême pour une durée d'un an supplémentaire, sur le territoire des 8 communes concernées.

Aussi afin de respecter la continuité du service offert sur le territoire, et toujours dans un souci de cohérence des temps de l'enfant, la commune de Mouthiers-Sur-Boëme souhaiterait que le futur PEDT puisse se réaliser à deux échelles : GrandAngoulême et commune.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **DEMANDE** que la mise en place du futur projet éducatif de territoire (PEDT) soit menée conjointement et coconstruit avec la communauté d'agglomération du GrandAngoulême ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/07/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **11 JUIL. 2019**

